



Cher(e) adhérent,

Conformément aux statuts de l'association « Hockey Club Compiégnois », vous êtes prié(e) d'assister à son **Assemblée Générale Annuelle** qui aura lieu le :

Jeudi 14 Janvier à 18h00, au Centre des rencontres de la Victoire

Remarque importante : L'assemblée générale ne pourra se tenir que si au moins 20 membres ayant le droit de vote sont présents ou représentés (un pouvoir par personne), si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle date de réunion sera fixée.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Rapport moral, & Bilan de la saison 2019/2020**
- **Rapport Financier saison 2019/2020**
- **Présentation budget & perspectives sur la saison 2020/2021**
- **Questions diverses**
- **Renouvellement par voie d'élection d'un tiers du Comité Directeur**

Conformément aux statuts de l'association, un tiers du Comité Directeur est à renouveler. Vous trouverez en annexe les modalités de l'élection.

Les votants sont les licenciés ayant plus de six mois d'ancienneté, **à jour du règlement de la cotisation** et au moins 18 ans le jour du vote, et les parents d'enfants licenciés mineurs ayant au moins six mois d'ancienneté (un seul vote par famille). Chaque votant ne peut détenir qu'un seul pouvoir pour des membres empêchés ayant une excuse valable.

Les éventuelles questions posées par les membres doivent être adressées par courrier au HCC et lui parvenir au moins huit jours avant la tenue de la réunion. Elles seront débattues dans le cadre du chapitre : Questions diverses. L'assemblée ne délibère que sur les questions inscrites valablement à l'ordre du jour : celles qui figurent sur la présente convocation et celles arrivées dans les délais.

Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque, la distanciation et le nettoyage des mains avec du gel hydro alcoolique seront obligatoires. Les personnes devront rester assises pendant la réunion. Veuillez agréer, cher(e) adhérent, l'expression de nos sentiments sportifs les plus cordiaux.

Président du HCC - P. MIGNON,

Vice-Président : C. Levasseur, Trésorière : D. Grolleau, Secrétaire : S. Beller

